



2019 : la libération de la parole

2019 a été l'année de la libération de la parole pour les victimes de violences sexuelles à l'échelle mondiale et en particulier en France. L'omerta a été levée dans de nombreux domaines tels le sport, le cinéma, l'église, la famille, la politique et la vie ordinaire des jeunes femmes dans la rue. Avec **le mouvement #MeToo, l'affaire Weinstein, le scandale du Père Preynat, les révélations sur l'écrivain Matzneff**, pédocriminel, notamment sur des enfants philippins et la tribune des sportifs de haut niveau français contre les violences sexuelles, les institutions sont contraintes les unes après les autres d'ouvrir les yeux sur ces agissements. Le chemin est encore long à parcourir; comme en témoignent les douze nominations du film de **Roman Polanski** lors des César 2020, sa consécration en tant que meilleure réalisation ainsi que la polémique suscitée par le départ d'**Adèle Haenel** de la cérémonie. On peut s'interroger sur les graves dysfonctionnements de notre société qui permet que de telles violences existent, perdurent impunément et soient jugées acceptables par une partie de l'opinion publique et de la classe dirigeante.

« La parole est d'or, c'est le silence qui est de plomb. » André Bazin

En France, chaque année, plus de **130 000 filles** et **35 000 garçons subissent des viols** ou des tentatives de viols, en majorité incestueux¹. Une fille sur cinq et un garçon sur treize en sont victimes². Pour répondre à cette problématique, Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, a annoncé le 20 novembre 2019, à l'occasion des 30 ans de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**, un plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants sur 2020-2022. Ce plan a pour objectif **la libération de la parole, la prévention et la détection des victimes de violences**, mais aussi une meilleure prise en charge des auteurs de ces violences.

Avec la **crise sanitaire mondiale** actuelle, des centaines de millions d'enfants dans le monde seront confrontés à des menaces croissantes pour leur sécurité et leur bien-être. Les mesures prises dans chaque pays, pour contenir la propagation de la pandémie **COVID-19**, seront un terrain propice à la multiplication des cas de **maltraitance**, de **violence** et d'**exploitation sexuelle** faites aux enfants. C'est pourquoi, en France comme aux Philippines, nos équipes redoublent d'efforts et de détermination pour continuer à assurer le bien-être et la protection des enfants victimes de violences sexuelles. Plus que jamais, CAMELEON a **besoin de votre mobilisation** afin de surmonter cette crise sans précédent.

FAITES UN DON POUR DEVENIR ACTEUR DU CHANGEMENT

Pour assurer le développement et la pérennité de nos actions,
votre soutien est indispensable.

BULLETIN DE DON

Je règle ma COTISATION annuelle 2020 de 35 €

* Joindre un chèque d'un montant de 35 € à l'ordre de l'association CAMELEON ou [en ligne sur le site](#)

Je fais un DON D'URGENCE - COVID-19 d'un montant de :

30 € 50 € 100 € 300 € montant libre :

Je fais un DON d'un montant de :

30 € 50 € 100 € 250 € montant libre :

Don par chèque ou par virement bancaire. Possibilité de [don en ligne sur le site](#) et [don d'urgence Covid-19 sur HelloAsso](#).
Vous bénéficierez d'une **réduction d'impôt** sur le revenu de **75 %** du montant de votre don/cotisation (jusqu'à 546 €, au-delà : 66%).
Ex : Je donne **100 €** et cela ne me coûte réellement que **25 €**.

DONNEZ AUTREMENT : [donation, legs, assurance-vie, il existe de nombreuses façons d'être généreux.](#)
Reconnue œuvre de bienfaisance et d'assistance, l'association CAMELEON peut bénéficier de votre générosité sans payer de droits de succession. Pour en savoir plus, contactez-nous et consultez : www.cameleon-association.org/legs-donation-assurance-vie/

NOM : PRENOM : ADRESSE :
TEL : PORTABLE : E-MAIL :
Fait à : Date : Signature :

Les reçus fiscaux seront envoyés PAR EMAIL courant mars 2021

Bulletin à renvoyer à : Association CAMELEON 32 rue Robert Lindet 75015 Paris 01 43 22 35 92 ou par mail à : contact@cameleon-association.org
www.cameleon-association.org

PARRAINER : offrez un avenir meilleur

Pour la rentrée scolaire 2020, nous recherchons dès à présent **40** nouveaux parrains et marraines.
Seul(e) ou en famille, parrainez un enfant ou offrez un parrainage à vos proches !

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je souhaite parrainer un enfant :

28 € / mois 44 € / mois 56 € / mois

Selon le montant choisi, votre parrainage couvrira les frais scolaires, fournitures scolaires, uniformes, transports, voyages scolaires, frais d'examen, stages et formations professionnelles, soutien scolaire personnalisé.

ET j'adhère à l'association (tout parrain doit être adhérent)

Je joins ma cotisation annuelle 2020 de 35 € - paiement par chèque à l'ordre de l'association CAMELEON ou [en ligne sur le site](#)

Parrainage par chèque ou par virement bancaire. Possibilité de parrainer en ligne à l'adresse suivante :
www.cameleon-association.org/je-parraine-un-enfant/
Vous bénéficierez d'une **réduction d'impôt** sur le revenu de **75 %** du montant de votre parrainage/cotisation (jusqu'à 546 €, au-delà : 66 %).
Ex : Je donne **28 € x 12 mois + 35 € = 371 € / an**, cela ne me coûte réellement que **93 € de parrainage / an soit environ 8 € / mois**.

NOM : PRENOM : ADRESSE :
TEL : PORTABLE : E-MAIL :
Fait à : Date : Signature :

Les reçus fiscaux seront envoyés PAR EMAIL courant mars 2021

Bulletin à renvoyer à : Association CAMELEON 32 rue Robert Lindet 75015 Paris 01 43 22 35 92 ou par mail à : contact@cameleon-association.org
www.cameleon-association.org